



INTERNAT - Fiche de Renseignements

Photo
à coller

Nom Prénom :
Sexe : Nationalité :
Né(e) le : à (Dép. :)
Pays :

Situation scolaire 2018-2019

Élève en classe de : Redoublant :
en qualité de :

Nom, Prénom et adresse des parents ou tuteurs :	Pour les élèves étrangers, Nom, Prénom et lien familial du correspondant en France :
--	---

Tél. domicile des parents :	Tél. au travail du père :
Tél. domicile autre parent (si séparés) :	Tél. au travail de la mère :
Tél. portable du père :	Tél. au domicile du correspondant :
Tél. portable de la mère :	Tél. au travail du correspondant :
Tél. portable de l'élève :	Tél. du voisin, ami :
e-mail du père :	Fax du père :
e-mail de la mère :	Fax de la mère :
e-mail de l'élève :	

N° de Sécurité Sociale du responsable légal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Pièces à fournir : photocopies de l'attestation de carte vitale et de la carte de mutuelle.

Contre-indication médicale :
Médicaments autorisés :
Toute médication sous prescription médicale doit être signalée au responsable de l'internat. Les médicaments seront entreposés dans la chambre du responsable.
Demande de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) : oui non Motif de la demande :

En cas d'urgence

Etablissement de soins :

Si on ne réussit pas à nous joindre, nous autorisons l'Institution Notre-Dame La Riche à prendre toutes dispositions utiles pour un rendez-vous médical, une opération chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation comportant une anesthésie générale.
Attention ! En cas d'envoi aux urgences, les parents seront dans l'obligation d'aller chercher eux-mêmes leur enfant.

Fait à, le/...../2018

Signature du père (ou tuteur légal)

Signature de la mère

Pensez à noter clairement votre adresse courriel, utilisée de plus en plus fréquemment par l'Institution.
Vous avez un droit d'accès et de révisions des informations contenues dans le fichier de l'Institution et du Rectorat.

Suite au verso – merci



Nom et prénom de l'élève :

FORMULAIRE D'AUTORISATION

Suivi des sorties en lien avec la famille :

1. Retour hebdomadaire de l'élève à l'internat :
 - Dimanche soir entre 20h et 22h.
 - Lundi matin avant 7h50 (avec dépôt des valises dans la bagagerie).
2. Je soussigné(e), Monsieur, Madame (responsable légal), permet à mon enfant de bénéficier des autorisations suivantes :

- Autonomie du matin (7h45-8h05).** – Uniquement pour les internes de la 3^{ème} à la Terminale.
- Autonomie de l'après-midi (16h 18h30).** – Uniquement pour les internes de la 3^{ème} à la Terminale et en fonction de l'emploi du temps.
- Autonomie du soir (18h 18h30).** – Uniquement pour les internes de la 3^{ème} à la Terminale.
- Sortie du mercredi (16h-18h30).** – Uniquement pour les internes de la 3^{ème} à la Terminale.

Ces différentes autonomies sont attribuées aux élèves de 3^{ème} et/ ou lycéens en début d'année et sont soumises à révision au cours de l'année scolaire (voir document annexe 1 sur l'autonomie).

Pratique d'une activité encadrée (club de sport, école de musique ou de danse, associations culturelles, etc...) - (Collégiens et lycéens) :

Joindre obligatoirement :

-une attestation d'inscription.

- une demande manuscrite de sortie avec indication du jour et des horaires de l'activité ainsi que des heures de sortie et de retour à l'internat (voir formulaire ad hoc).

Autorisation de sortie en accord avec la vie scolaire pour prospection d'un stage (lycéens du LP uniquement).

3. Sorties exceptionnelles :

Elles ne pourront être sollicitées qu'à l'aide de l'imprimé "Sorties exceptionnelles 2018-2019" remis **au plus tard le lundi à 12h au Responsable de la Vie Scolaire** (tout autre moyen de communication ou tout retard de transmission des messages peut entraîner une non prise en charge des sorties demandées).

En cas de situation particulière, nous vous remercions de joindre un courrier explicatif.

En tant que représentants légaux de notre enfant, nous avons pris connaissance que ces autorisations peuvent être supprimées par les responsables de l'internat en cas de manquement au règlement d'internat ou de résultats scolaires insuffisants.

Fait à, le/...../2018

Signature du père (ou tuteur légal)

Signature de la mère

Important : La fiche de renseignements est indispensable pour le suivi de votre enfant à l'internat.

Veillez rapporter impérativement ce document signé aux responsables de l'internat

lundi 3 septembre 2018 lors de l'installation de votre enfant,

accompagné du règlement de l'internat signé et du chèque de caution de 200 €.